



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

N° de dossier OSIRIS : RPAC070620DT0830152

Date de signature du contrat : | | | | | | | | | |

Cahier des charges annexé au contrat n°

Site(s) Natura 2000 :

FR [9]3[0]1[6]2[2] - Libellé du site Natura 2000 : Plaine et Massif des Maures

Code action DOCOB :	Intitulé de l'action du DOCOB :	Priorité DOCOB :
N06Pi	Chantiers de réhabilitation, plantation et chantiers d'entretien d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.	P1 ☒ ; P2 ☐ ; P3 ☐
Objectifs de l'action	L'objectif de la mesure est de : - Renouveaulement de la châtaigneraie de façon à redynamiser l'activité castanéicole - Conserver la biodiversité présente dans la châtaigneraie - Reconquérir un paysage patrimonial du Massif des Maures	
Habitats et espèces concernées	Habitats d'intérêt communautaire (Nom/Code) <i>Châtaigneraies pures (code 9260)</i>	Espèces d'intérêt communautaire (Nom/Code) - Tortue d'Hermann (<i>testudo Hermannii</i> G.) (code 1217) - Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) (code 1323) - Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) (code 1308)
Localisation de l'action	Commune de Collobrières, cartographie annexée au contrat.	
Surface engagée par Id élément et total (Ha, MI, Pt)	0,549 ha	
Engagements non rémunérés	Pour les travaux de réhabilitation : - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (guide des pratiques culturales du SPCV, et calendrier du castanéiculteur), - Ne pas aplanir la parcelle et veiller à respecter la micro-topographie, - Utiliser des bio-lubrifiants pour les engins et outils forestiers (huiles et fluides hydrauliques) - Respecter la période hivernale pour effectuer les travaux (sauf dépressage et taille de formation) - Pour des questions d'abri, le débroussaillage doit être fait hors talwegs ou ronciers. Ne pas débroussailler non plus au printemps après la mise en graines et respecter les zones de reproduction de blaireaux, renards et lièvres - Laisser tout arbre mort sur la parcelle, sauf pour des raisons de sécurité ; Éliminer par broyage les résidus de coupes sur des aires spécifiques hors habitats d'intérêt communautaires, talwegs et ruisseaux.	

Engagements rémunérés	- Élagage sévère ou mixte des châtaigniers qui présente encore de la vigueur, avec débitage du bois en 1 mètre et mise en tas en évitant les pieds des arbres travaillés et brûlage de rémanents ; - Abattage des arbres concurrents aux vieux châtaigniers greffés, des arbres qui présentent un danger pour la sécurité, ou des arbres qui feront l'objet d'un greffage par la suite par le propriétaire, avec débitage du bois en 1 mètre, mise en tas et brûlage des rémanents ;
Points de contrôle	- Diagnostic environnemental et technique - Devis et facture d'entreprises ou de bureaux d'études - Tenue du cahier d'enregistrement des interventions (y compris l'entretien de la parcelle et la suppression des rejets de pied) ; - Contrôle in situ ; - Photographies avant et après travaux ; - Factures de bio-lubrifiants pour les machines ou engins forestiers utilisés pour l'intervention - Vérification de l'entretien de la parcelle et des châtaigniers élagués.
Montant de l'aide réellement supporté en €	3 122, 34 €
Financeurs potentiels	Natura 2000 – 20% du montant total des travaux plus le frais de suivi du chantier en régie et frais professionnels. Région PACA –73% du montant total des travaux. Etat : 47% Europe (FEADER) : 53% CT : Autres financeurs :
Calendrier de mise en œuvre Par année et par Id élément	Année 2020/2021 : Élagage sévère ou mixte / Abattage des arbres concurrents

Date et signature du bénéficiaire :

ASL Suberaie Varoise
 "Pôle Forêt"
 Quartier Précoumin- Rte de Toulon
 83340 LE LUC
 Tél. 04 94 73 57 92